



DÉCISION du MAIRE N°26-17

Objet : CONCLUSION D'UN BAIL - 14 RUE DE L'HORLOGE.

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

VU la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'un local commercial non occupé situé au 14 rue de l'Horloge,

CONSIDERANT le projet de la SAS MALDO, représentée par Monsieur Fabien GORDON, d'ouverture d'un espace partagé autour des plantes médicinales, du soin naturel et de la transmission culturelle dans ce local.

D É C I D E :

Article 1er : De conclure avec la SAS MADLO domiciliée 12 rue de l'Horloge, représentée Monsieur Fabien GORDON, un bail non soumis au statut des baux commerciaux en raison de sa courte durée, pour le local situé 14 rue de l'Horloge (surface de 39,67 m²), afin d'exercer une activité de création d'un espace partagé autour des plantes médicinales, du soin naturel et de la transmission culturelle, à compter du 1er avril 2026, pour une durée de 3 ans.

Article 2 : De fixer le montant du loyer annuel de manière forfaitaire à :

- 250 € par mois pour la première année de bail , soit trois mille euros (3000€) annuel
- 300 € par mois pour la deuxième année de bail, soit trois mille six cents euros (3600€) annuel
- 350 € par mois pour la troisième année de bail, soit quatre mille deux cents euros (4200€) annuel

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions

Article 4 : Cette décision sera appliquée par la Directrice Générale des Services de la Ville et Monsieur l'inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques. Elle sera publiée sur le site internet de la ville d'Orthez Sainte Suzanne.

Fait à ORTHEZ, le 10 mars 2026

Le Maire d'Orthez / Sainte-Suzanne,
Emmanuel HANON

" Par délégation
Le Maire Adjoint " J. SENSÈRE

